

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27.04.00 Convocation du 20.04.2000

Compte rendu affiché le 2 Mai 2000

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : D. BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

**Présents :** MM. LAFFLY, MIGNOT, Mmes GUERIN, BOUHEY,  
MM. VERGNE, CHATUT et FAURE.

**Objet : MARCHE : MISE AUX  
NORMES TERRAIN DE FOOTBALL  
STADE OBOUSSIER**

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	20
votants	26

Mme CHEZEAUBERNARD, MM. AUROY, DOIZY,  
Mmes ROUX, WYMAN, BROSSARD, GASTREIN,  
MM. DUCRET, FORGET, RUMEAU, MACHURAT,  
DUSSUD et BELIN, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés :** M. MEYER par M. VERGNE - M. POINT par  
M. CHATUT - M. PIANA par M. FAURE -  
Mlle VEYRIER par Mme WYMAN - M. CHATELIER  
par M. DOIZY - Mlle MILLET par M. MACHURAT.

**Absents excusés :** MM. GONDELAUD, DOUCET et MARCENDE.

Monsieur l'Adjoint délégué rappelle que, dans sa séance du 27.01.2000, le Conseil Municipal a décidé de procéder à la réfection complète du terrain d'honneur du Stade Jean OBOUSSIER. Dans cette optique, il a été décidé de lancer un appel d'offres ouvert, comportant trois lots, pour que puissent être effectués les travaux indispensables à la mise en conformité de cet espace sportif tant du point de vue de l'éclairage que du terrain et de son dispositif d'arrosage.

La Commission d'Appel d'Offres réunie à deux reprises le 29.03.200 et 08.04.2000, a choisi *l'Entreprise PARCS et SPORTS* pour chacun des lots.

Il précise que si la même entreprise a été considérée comme la mieux disante pour les 3 lots, le choix fait par la Commission résulte d'une étude, lot par lot, entreprise par entreprise.

En application du Code des Marchés Publics, le Conseil Municipal est invité à adopter ces marchés, et à autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Il est rappelé enfin, que les travaux doivent impérativement démarrer après le tournoi international junior, pour que le terrain puisse être utilisé à l'issue de la trêve hivernale de la saison 2000-2001.

.../...

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-21,
- Vu les procès-verbaux de la commission d'appel d'offres en date des 29.03.2000 et 08.04.2000,
- Considérant la nécessité de procéder à la mise aux normes du terrain d'honneur de football du Stade Jean Oboussier,
- Adopte les marchés à passer pour la mise aux normes du terrain de football d'honneur de la commune, marchés définis comme suit :

<b>LOTS</b>	<b>ENTREPRISES</b>	<b>H T</b>	<b>T T C</b>
1 - Eclairage	PARCS et SPORTS <i>(conjoint avec SA SCOP DRTP)</i>	467 220,00	558 795,12
2 - Mise aux normes	PARCS et SPORTS	1.059.021,00	1.266.589,12
3 - Pompage Forage	PARCS et SPORTS <i>(conjoint avec CHIPIER Bernard)</i>	108.326,00	129.557,90
		----- <b>1 634 567,00</b>	----- <b>1 954 942,14</b>

- Autorise en conséquence Monsieur le Maire à signer les marchés précisés ci-dessus, et à mettre en œuvre la procédure permettant leur exécution,
- Précise que la présente dépense est inscrite à l'article 231 262 fonction 412 du budget primitif 2000.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE s/SAONE, le 27 Avril 2000  
Pour copie conforme,  
Le MAIRE ,

LE MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire  
compte tenu - de la transmission en Préfecture le 15 Mai 2000  
- de la publication le 16 Mai 2000

Fait à NEUVILLE-SUR-SAONE, le 15 Mai 2000